



DEPARTEMENT DE L'OISE  
Commune de Montchevreuil

# Mairie de Montchevreuil

Nombre de membres  
composant le Conseil municipal : **19**  
Nombre de membres en exercice : **19**  
Présents à la séance : **17**  
Représenté(s) : **1**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**  
**19 HEURES**

*L'an deux mille vingt-deux, le vendredi dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Montchevreuil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 4 novembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Christian GOUSPY, Maire.*

**Étaient présents :** Christian GOUSPY, Christiane VIGNOLI, Eric MARCHAL, Maryvonne GAUTIER, Patrick PIGNARD, Jammy ALLEGAERT, Virginie CARUBINI, François CHARLES, Annabelle EVERLING, Vincent GIRAUD, Francis REBOURS, Anne-Sophie GRABOSWKI, Laurent HOTIN, Marc LAUNAY, VARLET Béatrice, WIART Arnaud.

**Était absente excusée représentée :** Séverine SCWIZGEBEL pouvoir à Laurent HOTIN.

**Était excusée :** Apy N'TO

**Absente :** Nathalie PORCHEZ

Madame Anne-Sophie GRABOWSKI est nommée par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), secrétaire de séance.

Le président de séance a fait procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que d'une part un membre peut disposer que d'un seul pouvoir et que d'autre part que la condition de quorum, fixé à la moitié, apprécié sur les seuls membres présents, était remplie conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,

prend les délibérations suivantes :

En application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations sont rendues exécutoires de plein droit, le 28 février 2022 par dépôt au contrôle de légalité (préfecture de Beauvais), et affichage le 28 février 2022.

## MENTION DES DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS — OPPOSABILITÉ

Chaque délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier postal auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier 80011 Amiens cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

### N° 2022-11-01 — Modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons (CCS), à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté de Communes des Sablons (CCS), annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

### N° 2022-11-02 — Réforme des modalités de publicité des actes, à l'unanimité :

Contres : Eric MARCHAL – François CHARLES

- **DECIDE** de maintenir la publicité par voie d'affichage pendant une durée d'un an,
- **DECIDE** le procéder à la publicité des actes sous forme électronique.

### N° 2022-11-03 — Répartition comptable entre les trois communes membres suite à la dissolution du SIVOM du Thel Vexin, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la clé de répartition proposé par le Comité Syndical :
  - Commune de Montchevreuil : 54.61 %
  - Commune de la Corne en Vexin : 34.21 %
  - Commune de Thibivilliers : 11.18 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### N° 2022-11-04 — Extension BT-RT – Souter – Rue du Thel Vexin – Plan de financement prévisionnel à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'énergie de l'Oise de procéder aux travaux d'extension – BT/RT – SOUTER – Rue du Thel Vexin,
- **DEMANDE** au Syndicat d'énergie de l'Oise de programmer et de réaliser ces travaux,
- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,
- **AUTORISE** le versement d'un fond de concours au Syndicat d'énergie de l'Oise,
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%, le versement du solde interviendra après achèvement des travaux,
- **M'AUTORISE** à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.



**N° 2022-11-04 — Décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-212 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, conformément à la délibération en date du 28 mai 2020, en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période du 5 septembre 2022 au 24 octobre 2022 :

**Décision n°2022-001 du 5 septembre 2022**

Contrat de sauvegarde externalisée – ADICO – Augmentation de la capacité de sauvegarde

**Décision n°2022-002 du 5 septembre 2022**

Prestation d'archivage – Convention avec 4C\_Docs

**Décision n°2022-003 du 19 septembre 2022**

Renouvellement de concession – Concession n°309 – MAILLARD Claude

**Décision n°2022-004 du 19 septembre 2022**

Renouvellement de concession – Concession n°296 – MAILLARD Claude

**Décision n°2022-005 du 24 octobre 2022**

Convention de déneigement – Francis REBOURS

**Décision n°2022-006 du 24 octobre 2022**


Convention de déneigement – Laurent HOTIN

**III. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire informe que le prix des colis de Noël variera entre 30 € et 35 €
- Les bons cadeaux qui seront remis aux enfants de la commune et remis lors de l'arbre de Noël du 11 décembre 2022 sera de 15 €
- Le marché de Noël, organisé par le Comité des Fêtes de Montchevreuil aura lieu le 18 décembre 2022
- Il est pris la décision d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin.
- Les illuminations de Noël seront limitées à la place communale.
- Le Prochain Conseil municipal est fixé au jeudi 8 décembre 2022.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 heures 10*

Montchevreuil, le **24 novembre 2022**

Le Maire,  
Président de la séance,  
  
Christian GOUSPY

